

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**
Communauté de communes La Domitienne

Séance du mardi 21 mai 2024

Délibération	
N° 24.105.1	
En exercice ...	37
Présents	23
Votants	30
Pour	30
Contre	0
Abstention	0

<p>PÔLE RESSOURCES - SERVICE VIE DES ASSEMBLÉES</p> <p>ENTRÉE DE LA COMMUNE DE CESSENON-SUR-ORB DANS LE SIVOM ORB ET VERNAZOBRES - AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE</p>
--

Date de la convocation : 15/05/2024

L'an deux mille vingt-quatre
Et le 21 mai à 18h30

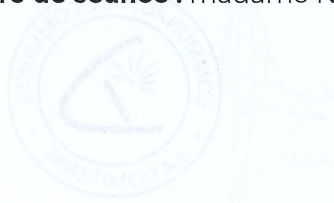
Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle polyvalente de la commune de Maureilhan, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président.**

23 Conseillers communautaires présents : monsieur Serge BACCOU, monsieur Bruno BERRAH, madame Patricia BERTHOMIEU, monsieur Thierry CALMEL, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, madame Marcelle COUDERC, monsieur Pierre CROS, monsieur Bruno DAMBLEMONT, monsieur Thierry DAURAT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Bernard GUERRERE, monsieur Jean-François GUIBBERT, monsieur Jean-Philippe JUAN, madame Sandra PACHOT, monsieur Serge PESCE, madame Nathalie PIQUES, madame Marlène PUCHE, madame Viviane ROUQUET-TAFANI, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, madame Brigitte SOULET, monsieur Philippe VIDAL.

7 Conseillers communautaires absents représentés : monsieur Henri BEC (représenté par monsieur Thierry DAURAT), madame Patricia CATHALA (représentée par monsieur Pierre CROS), madame Valérie CHABOT (représentée par monsieur Bruno BERRAH), madame Françoise CRASSOUS (représentée par monsieur Jean-François GUIBBERT), madame Maryse LACOMBE (représentée par monsieur Alain CARALP), madame Mireille TORTES (représentée par madame Patricia BERTHOMIEU), madame Maryline TUCA (représentée par madame Marcelle COUDERC).

7 Conseillers communautaires absents excusés : monsieur Didier CAYLA, monsieur Cédric GARCIA, madame Catherine LIMORTÉ, madame Brigitte MATHE-MAURY, monsieur Thierry MAURAT, monsieur Elian PALAZY, monsieur Jean-Pierre PEREZ,

Secrétaire de séance : madame Nathalie PIQUES.



**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mardi 21 mai 2024

Entrée de la Commune de Cessenon-sur-Orb dans le SIVOM Orb et Vernazobres – Avis du Conseil communautaire

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

Vu les statuts du SIVOM Orb et Vernazobres ;

Vu la délibération du comité syndical du SIVOM Orb et Vernazobres du 20 décembre 2023 ;

Considérant que La Domitienne est membre du SIVOM Orb et Vernazobres, qui exerce la compétence eau potable et assainissement collectif sur la Commune de Cazouls-lès-Béziers ;

Considérant que le comité syndical du SIVOM Orb et Vernazobres a, par délibération du 20 décembre 2023, accepté l'adhésion de la Commune de Cessenon-sur-Orb audit SIVOM ;

Considérant qu'il ressort de l'article 18 des statuts du SIVOM que le Conseil communautaire de La Domitienne dispose d'un délai de 3 mois, à compter de la notification par le SIVOM de la délibération précitée, soit le 5 avril 2024, pour se prononcer sur l'admission d'un nouveau membre et qu'à défaut de réponse dans ce délai l'avis est réputé favorable ;

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Alain CARALP, Président,**

Après en avoir délibéré,

Sur 30 membres présents ou représentés au moment du vote,

A l'unanimité,

I. ÉMET un avis favorable à l'adhésion de la Commune de Cessenon-sur-Orb au SIVOM Orb et Vernazobres.

II. AUTORISE monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

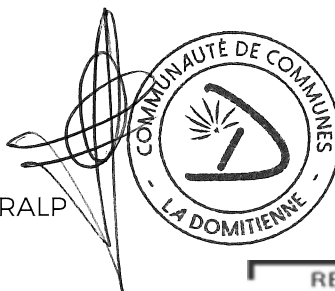
III. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à la publication de cette délibération sur le site internet de La Domitienne, à sa transmission au contrôle de légalité et à son insertion au registre des actes administratifs de La Domitienne.

IV. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télérecours citoyens qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP



page 2 sur 3

REÇU EN PREFECTURE

le 30/05/2024

Application agréée E-legalite.com

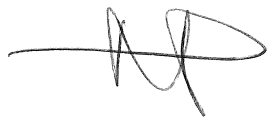
99_DE-034-243400488-20240521-DELIB_24_10

Délibération transmise au représentant de l'Etat le **30 MAI 2024**

Délibération certifiée publiée sur le site internet de La Domitienne le **30 MAI 2024**

Signature du secrétaire de séance :

Nathalie PIQUES



REÇU EN PREFECTURE

le 30/05/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20240521-DELIB_24_10